Kaléidoscope: programme de soutien aux activités artistiques et culturelles jusqu'au 31 décembre 1999

1998/0283(COD) - 23/09/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF : prolonger la durée du programme Kaléidoscope d'un an jusqu'au 31.12.1999. CONTENU : Dans l'attente de l'adoption du programme-cadre "Culture" de la Communauté européenne pour la période 2000-2004 (COD98169), lequel incorpore toutes les actions actuellement en vigueur dans le domaine culturel (en ce compris le programme Kaléidoscope de soutien aux activités artistiques et culturelles de dimension européenne), il est nécessaire de prolonger l'actuel programme Kaléidoscope d'un an (du 31.12.1998 au 31.12.1999) dans les mêmes conditions que celles stipulées à la Décision 719/96/CE instituant ce programme (COD94188) afin d'assurer la continuité du soutien communautaire aux projets culturels. Sur le plan budgétaire, la prolongation de Kaléidoscope implique une augmentation de l'enveloppe financière initialement prévue pour le programme: il est proposé que cette enveloppe financière soit portée à 34,4 MioEURO pour toute la durée du programme (attribuant un montant de 7,9 MioEURO à Kaléidoscope pour l'année 1999). Ce montant devra être adapté en fonction du montant définitivement adopté dans le budget 1999 pour ce programme.